

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE 30 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente avril, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf avril deux mils vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS** : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Sophie VIAL, Bertho MAYETTE, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Marie-Pierre MANGE, , Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN.

**ABSENTS** : Christophe MASAT, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Corine RABATEL, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

**POUVOIRS** : Frédéric DUMOUCHEL donne pouvoir à Pascal CROIBIER, Christophe VAGINAY donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE,

**Secrétaire de séance** : André GUICHERD

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 17

**DEL 2024 22 Attributions de subventions aux associations  
(Votée à l'unanimité)**

En complément de la DEL 2024 08 du 14 mars 2024, il convient, sur les mêmes principes d'attributions, d'attribuer des subventions à 3 associations :

- MFR le Chalet : 5 enfants x 50€ = 250€ moins les 50€ attribué dans la délibération du 14/03/2024 soit un montant de 200€
- Association FLAMENCO : 3 enfants inscrits = forfait 50€
- Ecole de pêche les Vairons : 1 enfant en plus soit 10€

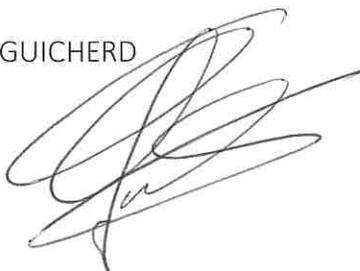
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions comme proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 30/04/2024 ;

Le secrétaire

André GUICHERD



Le Maire,

Magali GUILLOT

